



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance 14 août 2024

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue **le 14 août 2024** à 18 heures 30 à la salle de l'Hôtel de ville à laquelle étaient présents : Madame Dany Dion, Madame Karine Roussel et Monsieur Dorté Létourneau tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 18h30

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à **18h30** heures par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

N° 24-08-171

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

N° 24-08-172

**AUTORISATION D'AFFICHAGE DU POSTE DIRECTRICE GÉNÉRALE /
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT la démission de la greffière-trésorière adjointe le 10 juillet 2024;

CONSIDÉRANT les devoirs, responsabilités et obligations dévolues à la directrice générale / greffière-trésorière au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt et d'utilité publique de procéder à l'embauche d'une nouvelle directrice générale / greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage du poste de directrice générale / greffière-trésorière adjointe pour une durée de 5 (cinq) jours à l'interne.

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Mme Dany Dion**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'affichage du poste de directrice générale / greffière-trésorière adjointe pour une durée de 05 (cinq) jours à l'interne.

N° 24-08-173

**ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET BOUCLAGE DES
RUES HILAIRE ET DE L'ÉGLISE**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'à la suite de l'ouverture des soumissions concernant les projets de bouclage d'aqueduc des rues Hilaire et de l'Église, la municipalité a choisi d'annuler l'appel d'offres, étant donné que les deux soumissions reçues étaient beaucoup plus élevées, que les estimations initiales réalisées par les entreprises Stantec et Hydro-Ressources inc.

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics, monsieur Simon-Pierre Dufour, conjointement avec la firme Hydro-Ressources, ont décidé d'opter pour une nouvelle alternative concernant le remplacement du muret situé dans la rue de l'Église;

ATTENDU QUE les travaux de bouclage nécessitaient que le muret soit retiré en partie afin de respecter les pentes d'excavation et les normes de reconstruction de la structure de chaussée;

ATTENDU QUE la modification des plans et devis concernant la partie du muret est en cours par la firme Hydro-Ressources et que l'option d'empiérement est la solution envisagée, car celle-ci demeure la moins onéreuse;

ATTENDU QUE ces changements permettront de respecter les budgets prévus et disponibles pour le projet de bouclage des rues Hilaire et de l'Église;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur Simon-Pierre Dufour, directeur des travaux publics, à annuler le premier appel d'offre pour le projet de bouclage de la rue Hilaire et de la rue de l'Église vu que les 2 (deux) soumissions reçues étaient beaucoup plus élevées que nos estimations initiales.

QUE le Conseil autorise monsieur Simon-Pierre Dufour, directeur des travaux publics, à déposer l'appel d'offre modifié pour le projet de bouclage du réseau d'aqueduc des rues Hilaire et de l'Église sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

N° 24-08-174

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit et est fermée.

Levée de l'assemblée à **18 h 43**
Nombre de personnes présentes à la séance du Conseil **0**



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal